

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Investissements et équipements des CFA	191

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du Travail et notamment les articles R6232-1 à R6232-24 prévoyant la procédure relative aux conventions portant création ou renouvellement des Centres de formation d'apprentis,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le contrat d'objectifs et de moyens pour la modernisation et le développement de l'apprentissage signé le 14 novembre 2011,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 14 novembre 2011 approuvant le Contrat d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil Régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la convention-type de création des Centres de formation d'apprentis,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors de la séance du Conseil régional du 19 et 20 décembre 2018 relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2017 affectant une autorisation de programme de 2 136 000 € au profit de l'UIMM (opération n°2017-11145),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2017 affectant une autorisation de programme de 2 664 000 € au profit de l'UIMM (opération n°2017-11162),

VU la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 approuvant les conventions-types et avenants-type relative aux de subventions des investissements et d'équipement des CFA,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

1 - DOSSIERS D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS 2019

Fédération de Loire-Atlantique des Maisons Familiales Rurales – MFR 44

ATTRIBUE

une subvention de 7 348 € pour une dépense subventionnable de 14 696 € TTC à la Fédération de Loire-Atlantique des Maisons Familiales Rurales pour le remplacement de portes coupe-feux dans l'internat ainsi qu'à la rénovation de blocs secours.

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante.

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante, conformément à la convention-type adoptée lors de la Commission permanente du 19 mai 2017.

AUTORISE

la prise en compte de factures antérieures à la décision.

Edgard Pisani

ATTRIBUE

une subvention de 230 000 € pour une dépense subventionnable de 230 000 € TTC au LPEA Edgard Pisani pour la construction de serres pédagogiques sur le site de Montreuil Bellay,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante.

Lycée la Germinière – CFA la Germinière

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € pour une dépense subventionnable de 3 000 € TTC au Lycée la Germinière pour une étude de faisabilité relative à l'Internat du CFA.

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante.

AUTORISE

la prise en compte de factures antérieures à la décision.

ATTRIBUE

une subvention de 15 564 € pour une dépense subventionnable de 15 564 € TTC au Lycée la Germinière pour l'installation de modulaires sur le site du CFA.

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante.

AUTORISE

la prise en compte de factures antérieures à la décision.

BTP CFA Pays de la Loire - BTP CFA Vendée

ATTRIBUE

une subvention de 250 000 € pour une dépense subventionnable de 250 000 € TTC au BTP CFA Pays de la Loire - BTP CFA Vendée pour des travaux de rénovations des huisseries.

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante.

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante, conformément à la convention-type adoptée lors de la Commission permanente du 19 mai 2017.

2 - DOSSIERS D'EQUIPEMENTS 2019

ATTRIBUE

une subvention globale de 68 646 € pour une dépense subventionnable de 232 792 € TTC aux organismes de formation présentés en 2 - annexe 1.

AFFECTE

les autorisations de programme correspondantes.

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément à la convention-type adoptée lors de la Commission permanente du 19 mai 2017.

AUTORISE

la prise en compte de factures antérieures à la décision.

3 - CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE

Jules Verne Manufacturing Academie (JVMA)

TRANSFERT

au 1er mars 2018, l'attribution de la subvention n°2017-11162 à la SCI Futur Manufacturing située 227 rue du Docteur Guichard 49000 Angers.

PREND ACTE

du changement de bénéficiaire.

APPROUVE

l'avenant présenté en 3 - annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant présenté en 3 - annexe 1.

TRANSFERT

au 1er mars 2018, l'attribution de subvention n°2017-11145 à l'association Académie de l'Industrie du Futur située Parc Solaris - Bâtiment Arkam - 10 chemin du Vigneau 44 800 St Herblain.

PREND ACTE

du changement de bénéficiaire.

APPROUVE

l'avenant présenté en 3 - annexe 2.

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant présenté en 3 - annexe 2.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ